



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du règlement communal relatif à la gestion des déchets

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal a rédigé ce règlement relatif à la gestion des déchets sur la base de la loi concernant les déchets (LTD) du 13 octobre 1986 et de sa modification du 29 septembre 2010, ainsi que du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets (RLTD) du 1er juin 2011.

Il s'est inspiré des règlements actuellement en vigueur dans nos villages pour en faire une synthèse. Il s'est également appuyé sur le document-type fourni par le canton.

Ce règlement vous propose une version moderne des principes de collecte, de la valorisation des produits recyclables et des techniques de récolte.

Il aborde tous les types de déchets, ménagers comme industriels, et fixe les principes de taxations pour toutes les catégories.

Il donne également un cadre légal à nos écopoints et aux déchetteries communales.

Il sera suivi d'un arrêté que le Conseil communal éditera pour définir les taxes d'élimination des déchets.

Le Conseil communal vous invite, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver ce règlement tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Joël Wahli François Del Rio

Saint-Aubin-Sauges, le 3 octobre 2018